

AUTORITÉ PALESTINIENNE.

Amnesty International demande l'ouverture d'une enquête publique et exhaustive sur la mort d'un détenu

Index AI : MDE 15/79/96

« L'Autorité palestinienne devrait veiller à ce que la commission d'enquête chargée de rechercher les causes du décès de Rashid Fityani, mort la nuit dernière dans la prison de Jéricho, conduise ses travaux de manière impartiale et indépendante », a déclaré Amnesty International aujourd'hui (mercredi 4 décembre 1996), en demandant également que les méthodes, les conclusions et les recommandations de la commission soient rendues publiques dans les plus brefs délais.

« *Les commissions d'enquête chargées de faire la lumière sur des atteintes aux droits de l'homme n'ont, bien souvent, abouti à aucun résultat. Afin d'éviter qu'à son tour la nouvelle commission ne se borne qu'à donner le change, l'ensemble de ses conclusions devraient être rendues publiques le plus rapidement possible* », a déclaré Amnesty International.

Des sources officielles ont affirmé, dans un premier temps, que Rashid Fityani avait été tué alors qu'il tentait de s'évader. Un porte-parole des services de sécurité a déclaré par la suite qu'une dispute avait éclaté dans la soirée du mardi entre le détenu et l'un des gardiens. « *Les deux hommes en sont venus aux poings, puis des coups de feu ont été tirés* », provoquant la mort de Rashid Fityani. Selon des membres du personnel de l'hôpital dans lequel il a été admis, Rashid Fityani a été atteint de 13 balles.

Ce dernier avait été arrêté le 15 janvier 1995, en même temps que son beau-frère, Salman Jalayteh. Ils étaient accusés d'avoir « *collaboré* » avec les forces de sécurité israéliennes et d'avoir participé au meurtre d'Ibrahim Yaghi le mois précédent. Les deux hommes ont été cruellement torturés après leur arrestation : ils ont notamment reçu des décharges électriques et ont été frappés de manière répétée avec des câbles. Salman Jalayteh est mort, vraisemblablement des suites de ces tortures. Cependant, aucune enquête sérieuse n'a été menée sur les circonstances de son décès en garde à vue. Rashid Fityani et d'autres coaccusés ont été déférés devant une juridiction militaire, mais leur procès a été ajourné à plusieurs reprises et ils n'avaient toujours pas été jugés. Amnesty International avait évoqué ces cas dans un document rendu public en mai 1995.

Le 2 décembre 1996, l'Organisation a publié un rapport sur l'augmentation inquiétante du nombre de violations des droits de l'homme commises dans les territoires placés sous l'Autorité palestinienne. Elle soulignait dans ce document que le climat de peur et d'impunité empêchait les victimes de porter plainte. Elle réitère aujourd'hui son appel aux autorités pour qu'elles prennent des mesures concrètes afin de mettre un terme aux atteintes aux droits de l'homme.

« *L'Autorité palestinienne a réagi à certaines des violations les plus flagrantes en annonçant l'ouverture d'enquêtes. Cependant, jamais les résultats de ces investigations n'ont été rendus publics, ni même communiqués aux victimes ou à des organisations de défense des droits de l'homme. Dans la plupart des cas, aucun rapport n'aurait même été rédigé* », fait observer Amnesty International 1

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les deux rapports d'Amnesty International intitulés *Autorité palestinienne. Détention politique prolongée, recours à la torture et procès inéquitables* (index AI : MDE 15/68/96, 2 décembre 1996) et *Israël et Territoires occupés (y compris les territoires relevant de l'Autorité palestinienne). Droits de l'homme : une année d'espoirs déçus* (index AI :

Amnesty International
BULLETIN D'INFORMATIONS 234/96
4 décembre 1996page 2

MDE 15/07/95, mai 1995)

La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFPI -